

SYNDICAT NATIONAL



DES BIOLOGISTES
DES HOPITAUX

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2011

Le Syndicat National des Biologistes des Hôpitaux, soutenu par l'union CPH-INPH

Les élections professionnelles des PH vont vous permettre d'élire vos représentants aux commissions paritaires nationales en Biologie (mixant cette année les temps pleins et les temps partiels) : 6 titulaires et 6 suppléants élus à la proportionnelle entre les listes.

Le SNBH est le syndicat le plus représentatif des biologistes hospitaliers, détenant actuellement 4 sièges sur 6. Membre de la CPH (Confédération des Praticiens Hospitaliers), il est soutenu par l'autre intersyndicale INPH et présente une liste d'alliance, avec 8 candidats SNBH et 4 candidats issus du Syndicat des PH temps partiels affilié à l'INPH :

- Commission Statutaire Nationale : Françoise Cotty, Georges Pinon, Xavier Palette, Jean-Marie Delarbre, Vincent Estève, Agnès Paulze, Marie-Laure Curutchet-Burtin et Carole Poupon
- Conseil de Discipline : Françoise Cotty, Agnès Perrin, Agnès Paulze, David Guenet, Michelle Rota, Carole Poupon et Jean-Marie Delarbre.

Le résultat de ce vote est très important car il détermine la représentativité du SNBH vis-à-vis du Ministère et donc sa possibilité d'obtenir audience, de recevoir et discuter les projets de textes réglementaires et de participer aux travaux et commissions diverses concernant la Biologie Médicale. Si nous demeurons convaincus que l'accréditation est incontournable à la survie de la biologie hospitalière, le syndicat, très conscient des multiples difficultés que rencontrent beaucoup de laboratoires à sa mise en œuvre dans le contexte de forte réorganisation territoriale, continuera de rechercher en concertation avec les autorités et le Cofrac les meilleurs aménagements possibles, au-delà de l'adoption urgente de nos demandes d'aménagements de l'Ordonnance de janvier 2010 acceptées cet été par la Commission mixte paritaire : preuve d'entrée dans la démarche d'accréditation repoussée en novembre 2014, accréditation sur 80% des examens en 2018 au lieu de 100% en 2016, ré-affirmation de la suppression des ristournes.

Le SNBH demande aussi l'évolution du projet de texte sur le Développement Professionnel Continu pour faire reconnaître la formation continue imposée par l'accréditation des laboratoires comme validation du Développement Professionnel Continu.

Concernant le statut de praticien hospitalier, le SNBH était contre la réforme du statut et la loi HPST qui permet de nous licencier. Le Ministère s'est appuyé sur le seul vote de la CMH-SNAM, pourtant minoritaire, pour nous imposer cette situation. Nous approuvons la plateforme et les demandes de la CPH, notamment la revalorisation de notre retraite, particulièrement pour les temps partiels.

Pour nous permettre de continuer à défendre vos intérêts, nous vous invitons à voter massivement et faire voter vos collègues pour la liste SNBH.